

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué par le Maire M. Lucien BRUYAS le 18 mars 2021 s'est réuni le 25 mars 2021 à 20h30.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe BROSSON, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Fabrice FOND, M. Pierre BOIRON, Mme Céline VARVIER, Mme Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU, Mme Priscilla BOIRON, M. Joël BALLAS, Mme Marie-Françoise BONNARD

Membre absent excusé : Mme Camille BRUYAS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2020 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2020 dressé par Monsieur le Maire et le compte de gestion dressé par le percepteur de la commune, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	532.707,02 €
Recettes :	596.654,79 €
Résultats de l'exercice :	+ 63.947,77 €
Résultats de clôture :	+ 100.474,15 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	125.329,70 €
Recettes :	237.848,38 €
Résultats de l'exercice :	+ 112.518,68 €
Résultats de clôture :	- 91.284,98 €

Affecte les résultats comme suit :

Compte 1068

Excédents de fonctionnement capitalisés : 91284,98 €

Compte 001

Dép. d'investissement – Report à nouveau : 91.284,98 €

Compte 002 – Dépenses

Report à nouveau fonctionnement : 9.189,17€

Adopte à l'unanimité, le budget primitif 2021 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 616.850,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 261.460,93 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La loi de finances pour 2020 prévoit la suppression intégrale de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. A partir de 2021, les communes percevront, en compensation de cette perte de recettes, le produit du Foncier Bâti des départements.

La suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (RP) est effective en 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20 % restant, la suppression sera progressive sur 3 ans à compter de 2021, c'est-à-dire que cette taxe, pour ces foyers baissera d'un tiers en 2021, à nouveau d'un tiers en 2022 et disparaîtra en 2023. L'année 2022 sera la dernière où des contribuables paieront de la Taxe d'Habitation sur leur résidence principale.

Une réforme en plusieurs étapes pour les collectivités :
→ 2020 maintien du taux de taxe d'habitation à son niveau de 2019. Les communes conservent leurs recettes sur le foncier bâti et non bâti. Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les collectivités ayant augmenté leur taux de taxe d'habitation (TH) entre 2017 et 2019 se verront refacturer la partie du dégrèvement total de TH 2020 correspondant à cette augmentation de taux, par un prélèvement sur leurs avances de fiscalité 2020. L'éventuelle augmentation physique des bases d'imposition (entrée en imposition de nouveaux logements) est bien pris en compte.

→ 2021 : La Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes et les EPCI à fiscalité propre. Un nouveau schéma de financement des collectivités locales entrera en vigueur. Chaque catégorie de collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre seront intégralement compensés de la

perte de recette fiscale, dans les conditions prévues à l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Un mécanisme de compensation par le biais d'un coefficient correcteur sera mis en place. Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021 le montant de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFB (11,03%) qui viendra s'ajouter au taux communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vote les taux d'imposition comme suit

- Taxe foncière bâti : 21,88 % (10,85% + 11,03 %)
- Taxe foncière non bâti : 28,18 %

TRAVAUX DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire et les Adjointes se réunissent tous les mardis après-midi, et voici les comptes rendus :

Mardi 2 mars 2021

Réunion avec la technicienne chargée de l'informatique dans les écoles.

Vendredi 5 mars 2021

Réunion en visioconférence avec M. Jean-Luc FUGIT pour l'alerter sur les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation en matière de taux syndicaux.

Jeudi 25 mars 2021

Réunion en présentiel avec M. Jean-Luc FUGIT pour faire le bilan des pourparlers avec le ministère du budget au sujet des taux syndicaux. Il s'avère que pour les années 2021 et 2022 le montant des bases servant au calcul des taux syndicaux sera le montant total des bases. Le calcul des taux syndicaux sera donc identique aux années précédentes et non calculé sur les seuls taux de taxes foncières bâti et non bâti.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Voirie

Monsieur Didier TESTE présente deux arrêtés municipaux :

- Le premier interdisant les véhicules motorisés sur le chemin rural réouvert au mois de février allant de Dizimieux aux Echaux
- Le second répertoriant les places de parking pour les personnes à mobilité réduite

Commission Communale d'Action Sociale

Madame Yvette BONNARD expose au Conseil Municipal que suite à la mise en place du centre de vaccination anti-Covid, la commission a décidé de contacter toutes les personnes âgées de plus de 75 ans pour les aider à obtenir un rendez-vous. Ceux-ci ont été pris à compter du 19 mars.

Suite aux annonces gouvernementales, les rendez-vous ont été ensuite proposés aux personnes entre 70 et 75 ans.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement tous les membres de la commission communale d'action sociale pour leur implication dans cette action.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET INTERCOMMUNALES

Commission « du Barrage de Couzon »

Monsieur Joël BALLAS fait le compte-rendu de la commission pour la protection du barrage de Couzon. Saint Etienne Métropole octroie une subvention de 150.000 € sur cinq ans pour les 150 hectares entourant le barrage, soit 200 € à l'hectare par an, pour appliquer la politique de protection du barrage.

SIVU « Piscine de Loire »

Madame Murielle BOIRON et Monsieur Christian CLOUPET font le compte-rendu de la réunion du SIVU piscine de Loire du 11 mars 2021. L'essentiel à retenir est la moindre augmentation de la participation 2021 au SIVU. Cette participation sera de 13.326 € au lieu de 14.852 €

Monsieur le Maire précise que cette somme sera très importante pour l'avenir car elle déterminera la somme qui sera retenue sur notre attribution de compensation lors de la future prise de compétence de la piscine de Loire par Vienne Condrieu Agglomération.

Commission « Economie »

Madame Marie-Françoise BONNARD fait le compte-rendu de la commission « Economie » de l'Agglo qui s'est réunie le 7 mars 2021.

Des financements pour les entreprises sont possibles par le biais de l'Agglo.



Commission « Tourisme »

Madame Marie-Françoise BONNARD fait le compte-rendu de la commission « Tourisme » de l'Agglo qui s'est réunie le 23 mars 2021.

Elle a participé au groupe de travail « Aire Camping Cars » Un projet se dessine pour implanter une aire camping car sur le parking du Col de Chassenoud. Divers aménagements seront apportés par l'Agglo à ce parking pour le rendre compatible avec ce projet.

La seule contrainte pour la commune est le nettoyage de l'aire de camping chaque fois qu'il est nécessaire.

Monsieur Christophe BROSSON attire l'attention de l'assemblée sur les manœuvres effectuées par le car scolaire et le service de ramassage du lait.

Commission « Evènements Culturels - Opération Ciné-Eté »

Madame Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU fait le compte-rendu de la commission « Evènements Culturels » qui s'est réuni le.....

Il a été surtout question de la mise en place de « Ciné Eté » qui doit se dérouler à Longes. Il est demandé à la commune de choisir trois dates et trois films susceptibles d'être diffusés. Madame Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU demande au Conseil Municipal de faire son choix.

Les dates retenues sont les 23, 24 et 25 août 2021 et les films choisis sont :

- Poly
- Petit Vampire
- Yéti et compagnie

Madame Brigitte RUDEAUX-POMMATEAU a été désignée référente pour cette opération auprès de l'Agglo.

Commission « Petite enfance »

Madame Murielle BOIRON fait le compte-rendu de la commission « petite enfance

Elle précise les conditions d'admission dans les crèches de l'Agglo. Deux enfants de Longes bénéficient des crèches de l'Agglo.

Madame Murielle BOIRON s'est inscrite dans le groupe de travail concernant la CAF.

Association « Les Jeunes Loups »

L'association « Les Jeunes Loups » gère le centre de loisirs regroupant trois communes : Pavézin, Sainte Croix en Jarez et Longes.

Elle est financée par les trois communes à hauteur du nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs déduction faite des apports en personnel et en prêt de locaux. Un enfant coûte à la commune 23 € par jour de présence. 42 enfants ont participé au centre de loisirs en 2020.

Grâce aux aides perçues par l'association en raison de la crise sanitaire, les sommes demandées aux communes seront moindres cette année.

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2021.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention suivante pour l'année 2021 :

⇒ Association Familiale de Longes : 770 €

Il ne donne pas suite pour l'organisme suivant :

- AFM Téléthon

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION - PROJET DE MANDATURE 2020 - 2026

La délibération approuvant le projet de mandat 2020-2026 sera envoyée à tous les conseillers municipaux pour étude et sera présentée au prochain conseil municipal.

DEVENIR DU LOCAL COMMERCIAL 395, GRANDE RUE

Le Jeudi 25 mars, la Mairie a reçu Mme Laury CAVALLERA, accompagnante périnatale qui serait intéressée par l'achat du local commercial situé 395, grande rue. Un rendez-vous sera pris avec un agent immobilier pour son estimation. La question se posera du changement de destination de ce local.

COURRIER DE M. EMMANUEL DALLA-MONTA

Madame Murielle BOIRON fait lecture d'un courrier de Monsieur Emmanuel DALLA-MONTA.

Il est rappelé aux habitants de la commune que Monsieur le Maire et les adjoints restent à leur disposition des habitants pour tout sujet ayant trait à la vie du village et reçoivent tous les mardis après-midi sur rendez-vous.

INFORMATIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 6 mai 2021

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23 h 15**

VACCINATION

Suite aux annonces de M. MACRON ouvrant la vaccination au plus de 60 ans, la mairie a la possibilité d'inscrire les personnes nées en 1961 et avant au centre de vaccination de Condrieu (vaccin PFIZER) jusqu'au 12 avril dans la limite des places disponibles.

Les premiers rendez-vous seront donnés à compter du 20 avril.

Merci de contacter la mairie au 04.72.49.26.60 pour l'inscription.

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

Deux cent soixante deux familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail. Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie : mairie@longes.fr. Et merci de signaler tout changement d'adresse mail. Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

L'INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES RESTE POSSIBLE JUSQU'AU 7 MAI 2021 MINUIT.